

Dossier de consultation

**Travaux d'entretien sur les végétations des étangs
gérés par le CEN Champagne-Ardenne**



Date limite de remise des plis :
15 janvier 2026 à 12h

Dossier de consultation

Travaux d'entretien sur les végétations des étangs gérés par le CEN Champagne-Ardenne

Référence interne	TE-VEG.ETG
Programme / Projet	Travaux d'entretien sur les végétations des étangs gérés par le CEN Champagne-Ardenne
Type de consultation	<input type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Fournitures <input checked="" type="checkbox"/> Services
Maîtrise d'ouvrage	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne 9 rue Gustave Eiffel 10430 - Rosières-près-Troyes Tel : 03.25.80.50.50 Mail : contact@cen-champagne-ardenne.org
Date réalisation document	Novembre 2025
Date limite de réception des propositions	15/01/2026



Sommaire

1.	Préambule	4
2.	Contexte et objectifs des opérations	4
3.	Prescriptions générales	5
3.1.	Relations avec le maître d'ouvrage	5
3.2.	Réalisation de la prestation.....	5
3.3.	Sécurité et signalisation pendant les travaux.....	5
3.4.	Délimitation et accès	6
3.5.	Période de réalisation des opérations.....	6
4.	Description détaillée des opérations à réaliser.....	6
5.	Informations complémentaires.....	7
6.	CONDITIONS DE LA CANDIDATURE	8
6.1.	Principaux critères de sélection	8
6.2.	Offre du candidat	8
6.3.	Modalités d'envoi des offres	8
	ANNEXE 1 : Description détaillée des opérations à réaliser.....	9

1. Préambule

Dans le cadre des obligations de mise en concurrence exigées le code des marchés publics, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne (CENCA), maître d'ouvrage de ces travaux d'entretien, lance une consultation auprès de plusieurs candidats.

Le présent dossier de consultation fixe les attendus et clauses à respecter pour mettre en œuvre les travaux d'entretien dans les meilleures conditions et répondre aux objectifs du CENCA.

2. Contexte et objectifs des opérations

La présente consultation a pour objet la réalisation de travaux d'entretien mécanisés sur les végétations de la Réserve Naturelle Régionale de l'étang de Ramerupt et de la Réserve Naturelle Régionale du Marais de Reuves gérés par le Conservatoires d'espaces naturels de Champagne-Ardenne. Ces interventions seront menées dans des zones humides ouvertes, ainsi qu'autour des étangs, où l'on trouve une végétation variable allant de peu dense à arbustive.

La présente consultation comprend :

- Les opérations de broyage et de débroussaillage sur les végétations herbacées et ligneuses à l'aide d'engins mécaniques ou d'outils portatifs afin de s'adapter à la surface à traiter, à l'accessibilité des sites et aux conditions de portance des sols.
- Les opérations d'arrachage et de tronçonnage d'arbustes avec leurs souches et leurs racines.
- Le fau cardage de roseaux.
- La gestion des rémanents herbacés et ligneux (stockage et exportation en dehors des sites).
- La production sur le chantier de l'outillage et du matériel nécessaires à la bonne exécution des travaux, y compris éventuellement les locations d'engins ou de véhicules motorisé dimensionnés au type de végétations.

Les opérations à réaliser se situent dans les départements de la Marne (51) et de l'Aube (10). Pour une localisation plus précise, se référer aux fiches opérations en annexe.

Synthèse des opérations

Code opération	Description de l'opération	Nom du site	Qté	Unité
<i>Travaux d'entretien mécanisé sur les végétations des étangs</i>				
TE-VEG.ETG	Broyage de la caricaie de la queue de l'étang	RNR Etang de Ramerupt	0,14	ha
TE-VEG.ETG	Tronçonnage de saules pour entretien de la roselière	RNR Etang de Ramerupt	300,00	ml
TE-VEG.ETG	Fau cardage de roseaux	RNR Marais de Reuves	800,00	ml

3. Prescriptions générales

3.1. Relations avec le maître d'ouvrage

Le titulaire devra se tenir en étroite relation avec le Conservatoire pour recueillir tous les renseignements nécessaires pour la bonne exécution des travaux.

Toute modification ou extension de travaux pressentie par le prestataire devra-être en amont communiquée au maître d'ouvrage et ne pourra être effectuée sans son accord.

Le Conservatoire réalisera des visites régulières des travaux en phase chantier avec la présence des acteurs intervenant sur le site s'ils le souhaitent. Ces visites permettront de constater l'état d'avancement du chantier et vérifier la conformité de ceux-ci avec le cahier des charges.

3.2. Réalisation de la prestation

Le titulaire reconnaît avoir pris connaissance des contraintes afférentes au milieu : les accès, la nature du sol, la surface du terrain, la fréquentation du site, les réseaux...

Les travaux devront respecter les milieux naturels. Le titulaire est donc tenu de remettre en état le milieu si le passage des engins de chantier l'a dégradé. De même, pendant le chantier et à l'issue du chantier, aucun dépôt de nature à dégrader l'environnement n'est autorisé.

Afin d'éviter tout risque de pollution du milieu naturel et de la ressource en eau, le titulaire s'engage à utiliser des huiles biodégradables ; ne pas stocker de carburant et/ou de lubrifiant, ni refaire le plein des engins sur les sites d'intervention ; et à disposer d'un kit antipollution en cas de fuite. Le titulaire du marché veillera également ce qu'aucune espèce floristique exotique envahissante ne s'installe sur le site à l'issue des travaux et prendra à ce titre toutes les dispositions nécessaires pour éviter toute importation et contamination.

Le titulaire devra réaliser tous les travaux indispensables au parfait achèvement desdits ouvrages, quand bien même ils ne seraient pas expressément mentionnés dans son offre, dès lors qu'ils sont nécessaires au travail requis dans les règles de l'art.

3.3. Sécurité et signalisation pendant les travaux

Le titulaire prendra toutes les mesures pour protéger les personnes et les biens durant toute la durée des travaux. Il devra mettre à disposition tout matériel nécessaire à la protection individuelle, signalisation temporaire du chantier et de ses équipements.

Tout matériel utilisé doit être en bon état de fonctionnement et doit respecter les normes européennes de construction et de mise en service. Tous les engins nécessitant un contrôle par un organisme de sécurité doivent être à jour avant et pendant toute la durée du marché. Tous les engins nécessitant un certificat d'aptitude devront être conduits par du personnel certifié et autorisé. Pour ce faire, le titulaire devra se référer au Code du Travail.

Pendant toute la durée des opérations et jusqu'à leurs réceptions par le donneur d'ordre, le titulaire devra garantir, à ses frais, tous les matériels de tout vol, détériorations, dégradations, destructions de toute nature sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée de ce fait au Conservatoire.

3.4. Délimitation et accès

L'emprise des travaux sera repérée par le CENCA en accord avec le titulaire avant de démarrer toute action sur le site. Un balisage pourra être réalisé par le Conservatoire pour compléter les informations cartographiques fournies au prestataire.

De même, les accès seront définis avec le CENCA et la commune en amont des travaux. Si des voies carrossables existent pour se rendre sur le site, ces chemins ne devront en aucun cas être détériorés. Toute dégradation d'ouvrage engendrée par le titulaire et constatée lors des travaux ou lors de la réception de ceux-ci, devra faire l'objet d'une remise en état dans les conditions initiales et en accord avec le maître d'ouvrage.

Lors de la réalisation des travaux, la circulation des véhicules et engins ne devra pas gêner l'utilisation des chemins, qui devront être maintenus en bon état et permettre le passage des utilisateurs.

3.5. Période de réalisation des opérations

Les opérations devront être réalisées impérativement dans la temporalité définie pour chaque opération (cf. période d'intervention dans le paragraphe description détaillée des opérations).

Le prestataire s'engage à facturer au CENCA sa ou ses prestations **avant le 31 décembre de l'année en cours.**

4. Description détaillée des opérations à réaliser

Se référencer à la liste des opérations en ANNEXE 1.

5. Informations complémentaires

Le présent dossier de consultation apporte des renseignements généraux des prestations à réaliser. Cependant, ces éléments ne doivent être considérés que comme des guides qui ne sauraient être appliqués sans discernement. La prise en compte des réalités naturelles et des échanges préalables avec le CENCA sont primordiales pour la bonne estimation financière et la bonne réalisation des prestations envisagées.

En ce sens, le CENCA se tient à la disposition des candidats consultés pour l'organisation de visites de site, ainsi que pour tout renseignement ou informations complémentaires. Pour tout détail technique concernant les opérations listées au présent dossier, contacter chaque responsable d'opération dont les coordonnées se trouvent dans les fiches opération en annexe.

6. CONDITIONS DE LA CANDIDATURE

6.1. Principaux critères de sélection

L'attribution des lots au(x) prestataire(s) découle d'une procédure classique de consultations des entreprises et de mise en concurrence, sur la base du présent dossier établi par le Conservatoire.

Le CENCA examinera l'ensemble des candidatures et arrêtera le choix du ou des prestataires retenus en se concentrant sur les points suivants :

- Le tarif proposé de la prestation (40%),
- Les moyens mis en œuvre pour le travail proposé (30 %),
- L'expérience du candidat (20%),
- Le respect des normes environnementales (10%).

6.2. Offre du candidat

L'offre devra comporter obligatoirement :

- La proposition financière (devis).
- Un court mémoire technique (maximum 20 pages), décrivant l'expérience du prestataire pour ce type de travaux, les moyens mis en œuvre pour le travail proposé, ainsi que les mesures mises en place afin de respecter les normes environnementales.

L'offre pourra comporter en option des documents présentant :

- Tout autre document que vous jugerez utile pour expliciter et compléter votre offre.
- L'attestation de visite de site, remis par le responsable de l'opération dont le nom figure sur la fiche opération (en annexe).

6.3. Modalités d'envoi des offres

Les offres devront parvenir par un formulaire en ligne au plus tard le **15 janvier 2026 à 12H00** :

[Envoyer une offre.](#)

Ce lien est disponible sur chaque fiche opération présente en annexe.

Je soussigné (e)

En ma qualité de

Nom de la structure

- S'engage à respecter les conditions générales et les prescriptions techniques définies dans ce présent document

Fait à

, Le

Signature et cachet

ANNEXE 1 : Description détaillée des opérations à réaliser



[Envoi d'une offre](#)

Débroussaillage manuel standard de la caricaie de la queue de l'étang

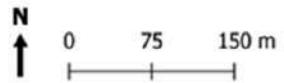
Code de l'opération :	TE-VEG.ETG
Site concerné :	RNR de l'étang de Ramerupt
Commune - Département :	Petit-Mesnil - Aube (10)
Responsable de l'opération :	Thomas FACQ : 06.49.82.91.17
Contexte et objectifs :	Limiter la dynamique des ligneux dans l'objectif de maintenir les roselières et caricaies de la queue d'étang.
Cibles patrimoniales :	Avifaune paludicole nicheuse, Entomofaune et malacofaune inféodée aux zones humides
Prescriptions techniques :	<ul style="list-style-type: none"> • Débroussaillage de la caricaie et des ligneux de la queue de l'étang. • Travail manuel à l'aide uniquement d'engins portatifs (débroussailleuses) afin de s'adapter aux conditions de portance du sol et à l'accessibilité de la zone à traiter. • Accès depuis la prairie voisine possible en voiture si les conditions climatiques sont favorables et accord du propriétaire. Sinon accès à pied sur 300m à prévoir depuis le chemin blanc au nord.
Contraintes du site :	<ul style="list-style-type: none"> • Dérangement de la faune (période de travaux adaptée). • Impact sur les habitats et la mare (période de travaux adaptée).
Date d'intervention :	1 passage entre octobre et décembre (pas de possibilité de dérogation à ces dates)
Quantité - Unité :	0.14 ha
Elément cartographique :	Polygone bleu sur la carte ci-dessous



Réserve Naturelle Régionale de
l'Etang de Ramerupt

Gestion de la queue de l'Etang

- Limites du site
- Broyage sans export : 0,14 ha



© Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, Année 2024

Source : Google Satellite 2024 ©

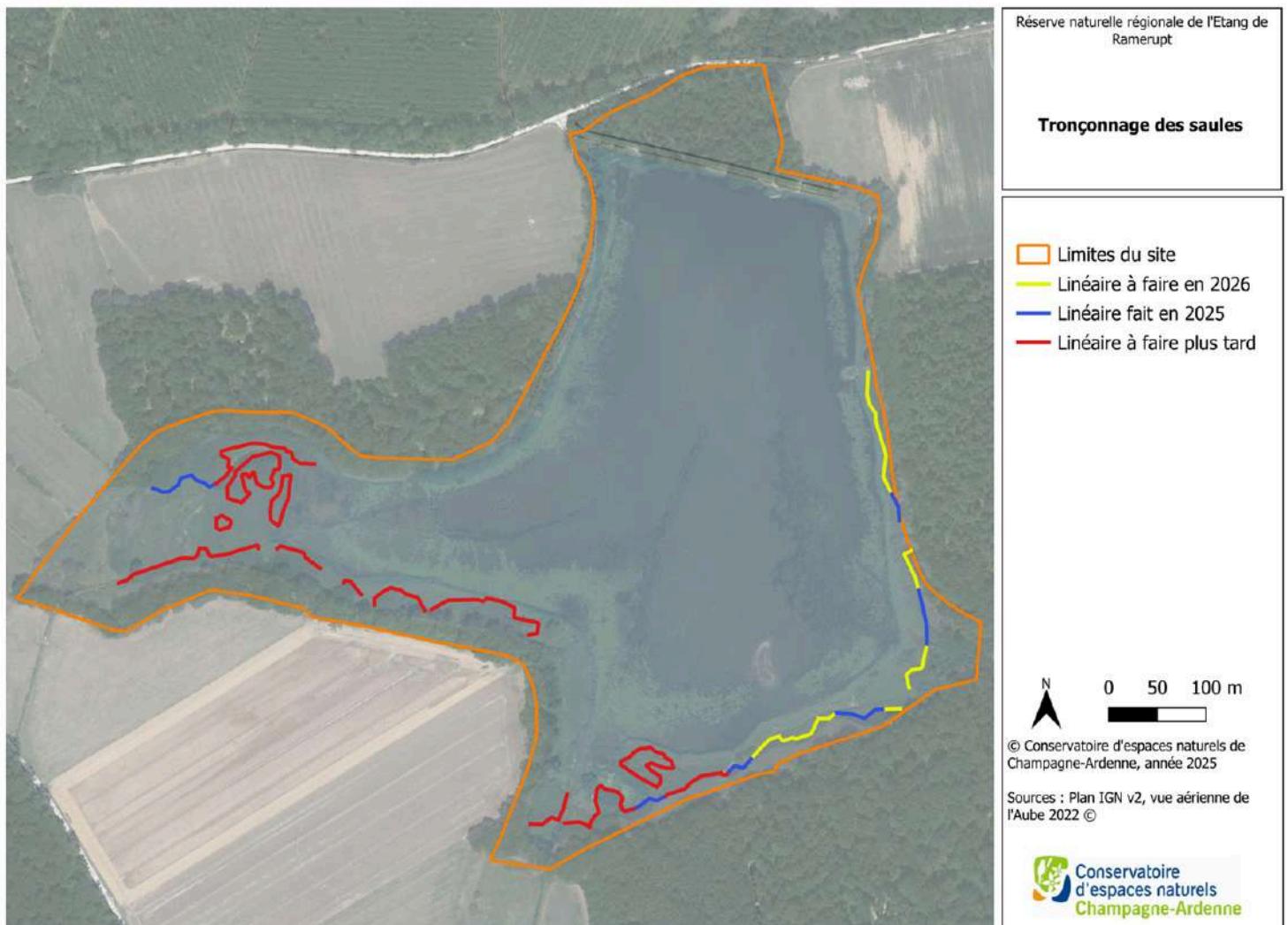
 Conservatoire
d'espaces naturels
Champagne-Ardenne



[Envoi d'une offre](#)

Tronçonnage de saules pour entretien de la roselière

Code de l'opération :	TE-VEG.ETG
Site concerné :	RNR de l'étang de Ramerupt
Commune - Département :	Petit-Mesnil - Aube (10)
Responsable de l'opération :	Thomas FACQ : 06.49.82.91.17
Contexte et objectifs :	Limitation de la dynamique des saules dans l'objectif de maintenir les roselières de bord d'étang.
Cibles patrimoniales :	Avifaune paludicole nicheuse
Prescriptions techniques :	<ul style="list-style-type: none"> • Les saules seront coupés en créant des « tires-sèves », seulement le rejet le plus proche des roseaux sera coupé, à une hauteur suffisamment élevée pour que la plante s'épuise par elle-même en continuant d'envoyer de la sève dans ce rejet étété. • Les branches coupées seront laissées sur place sans déplacement. Accès à pied depuis l'entrée du site au nord, ou la queue d'étang à l'ouest (entre 500m et 1km pour arriver aux zones de travaux).
Contraintes du site :	<ul style="list-style-type: none"> • Dérangement de la faune (période de travaux adaptée). • Niveau d'eau de l'étang (période de travaux adaptée).
Date d'intervention :	1 passage entre octobre et novembre (pas de possibilité de dérogation à ces dates)
Quantité - Unité :	300 ml
Elément cartographique :	Lignes en jaune sur la carte ci-dessous. Ces linéaires sont prévisionnels.





Faucardage de roseaux

Code de l'opération :	TE-VEG.ETG
Site concerné :	RNR Marais de Reuves
Commune - Département :	Reuves - Marne (51)
Responsable de l'opération :	Jessica WENDLING : 06.70.01.89.76
Contexte et objectifs :	<p>Le fossé n'a pas été entretenu depuis plusieurs années. L'objectif est de diminuer les espèces sociales comme les roseaux afin de favoriser d'autres espèces comme le Rubanier nain.</p>
Cibles patrimoniales :	Végétation des bas marais neutro alcalin
Prescriptions techniques :	<ul style="list-style-type: none"> • Faucardage des roseaux et abattage d'arbustes (mécanique ou manuel) avec exportation des produits de coupe. • Si mécanique : taille/poids du tracteur et pneumatiques adaptés aux conditions de portance du sol humide (tourbe). • Action dimensionnée au type de végétation (herbacée et arbustive) et à la surface à traiter. • 1 passage sur la période d'action pouvant être annulée à cause des conditions hydriques.
Contraintes du site :	<ul style="list-style-type: none"> • Microhabitats et flore patrimoniale à conserver NB : si des véhicules sont utilisés ils doivent s'adapter aux sols humides afin d'éviter toute dégradation.
Date d'intervention :	Fin août ou 1ère semaine de septembre (pas de possibilité de dérogation à ces dates).
Quantité - Unité :	800 ml
Elément cartographique :	Ligne bleue sur la carte ci-dessous.

